



**FO** SANTÉ  
PRIVÉE  
ISÈRE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE – FO CLINIQUE MUTUALISTE UMG GHM

Force Ouvrière souhaite apporter une information complète, précise et transparente sur les raisons ayant conduit l'UMG-GHM à solliciter son placement en **redressement judiciaire et la décision aujourd'hui 1<sup>er</sup> décembre du tribunal de procéder au redressement** et sur les actions menées depuis la nomination des administrateurs provisoires en mai 2023.

Cette situation n'est pas la conséquence d'une dérive interne récente, mais la résultante de contraintes financières majeures et d'engagements externes non tenus par le **Groupe AVEC**, combinés à un contexte de financement institutionnel profondément modifié.

**AUJOURD'HUI NOUS NOUS DEVONS DE RASSURER LE PUBLIC / PATIENTS, LES SALARIES, LA CLINIQUE MUTUALISTE UMG GHM VA ENFIN ALLER VERS UN AVENIR CONSTRUCTIF ET L'ETABLISSEMENT ASSURE TOUJOURS ET ENCORE POUR LONGTEMPS DES SOINS DE QUALITES MAIS DOIT SE DEBARRASSER DU GROUPE AVEC ! LE REDRESSEMENT EST UNE DES SOLUTION !**

**FO GHM souhaite que ce redressement passe par un plan de cession de l'UMG GHM dans les 6 mois qui viennent afin de permettre au GHM de se séparer définitivement du groupe AVEC !**

### LES RAISONS ET CAUSES DU REDRESSEMENT :

**Des risques financiers massifs directement liés au Groupe AVEC qui nécessite le redressement !**

- 5,1 millions d'euros de prêts non remboursés !
- 6 millions d'euros de conventions de prestations de services équivalentes à un temps plein payés par le GHM d'octobre 2020 à 2023 !



- 35 contentieux sociaux représentant un risque de 4,5 M€ !
- Une dizaine d'assignations commerciales ou pour délits d'entrave !
- Un contrôle fiscal aboutissant à un risque évalué à 4,3 M€

Le contrôle a remis en cause le statut fiscal de l'établissement en raison des conventions conclues par le Groupe AVEC alors que le GHM par le biais du syndicat FO et ses salariés ont pourtant contesté ces conventions de prestation de service !

Malgré les actions correctives importantes et les progrès d'activité, l'UMG-GHM subit une tension de trésorerie.

L'élément déclencheur est la suppression totale de la garantie de financement de l'ARS de 5 millions d'euros pour cette année 2025.

La raison invoquée par l'ARS est que l'UMG GHM appartient toujours de façon détournée au Groupe AVEC ! Alors même qu'elle avait été reconduite en décembre 2024 pour deux ans et que l'ARS avait d'ailleurs donnée 24 millions de garantie de financement de 2020 à 2022, période de règne de Bernard Bensaïd malgré nos alertes à l'ARS sur les pratiques de remontées financières et de prêts illégaux faits par la société AVEC !

Sa suppression brutale fin avril 2025 représente un impact estimé à 5 M€ pour l'année 2025.

Cet évènement, combiné aux engagements non honorés du Groupe AVEC (prêts, conventions, litiges), conduit mécaniquement à un état de cessation des paiements !

L'UMG-GHM a été donc contraint de solliciter :

- Son placement en redressement judiciaire,
- L'ouverture d'une période d'observation, afin de sécuriser l'activité, protéger les salariés et maintenir le service rendu aux patients.

PENDANT CE TEMPS là, LA CLINIQUE MUTUALISTE UMGGHM VA TOUJOURS ASSURER LES SOINS DES PATIENTS ISEROIS SANS AUCUN PROBLEME !

Ce redressement est le meilleur moyen pour la clinique mutualiste UMG GHM de se séparer du



groupe AVEC et de trouver un repreneur crédible respectueux du modèle ESPIC établissement de santé à but non lucratif.